



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7738

### Texte de la question

M. Jean-Claude Daniel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la santé à l'école. En effet, à l'heure actuelle on dénombre seulement 5 200 infirmières conseillères de santé pour 15 millions de jeunes, de la maternelle à l'université soit une infirmière pour plus de 3 000 personnes. En conséquence, il lui demande comment il entend remédier à cette situation alarmante présente.

### Texte de la réponse

Un effort significatif est opéré en faveur des personnels infirmiers du service de promotion de la santé en faveur des élèves. En effet, les effectifs d'infirmière et l'amélioration du taux d'encadrement seront renforcés au cours du prochain exercice par l'inscription dans la loi de finances d'une mesure de création de 300 emplois, soit près de trois fois plus qu'au cours des trois années précédentes. S'il est vrai que les missions confiées aux personnels infirmiers et sociaux scolaires sont nombreuses, importantes et difficiles à réaliser dans leur intégralité de façon systématique, compte tenu notamment de l'évolution de notre société et des problèmes générés par cette évolution, il n'en demeure pas moins que ces différentes missions doivent être hiérarchisées et modulées en fonction des priorités retenues. Il appartient aux recteurs d'appliquer les directives ministérielles et, en fonction des réalités du terrain et des besoins signalés, de définir les orientations particulières propres à chaque académie, avec l'aide, le conseil et la collaboration des conseillers techniques compétents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Daniel](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7738

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1997, page 4581

**Réponse publiée le :** 2 février 1998, page 561